

N° 5125¹⁰

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2003-2004

PROJET DE LOI

portant sur les transports publics et modifiant la loi modifiée
du 12 juin 1965 sur les transports routiers

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(8.6.2004)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 24 mai 2004 à délibérer sur la question de
dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant sur les transports publics et modifiant la loi modifiée
du 12 juin 1965 sur les transports routiers**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 19 mai 2004 et dispensé du second vote
constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 30 mars 2004 et 27 avril
2004;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par
l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 8 juin 2004.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Pierre MORES

